



COMMUNE DE FONTENAY-SAINT-PÈRE

TÉLÉPHONE 01 34 79 11 21
COURRIEL : mairie-accueil@fontenay-st-pere.fr

Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

L'éducation à la citoyenneté commence dès la maternelle et nous souhaitons par cette charte, développer la capacité de chaque enfant à devenir une personne responsable et respectueuse, afin de vivre au mieux sa vie en collectivité. Ainsi chacun trouvera, au quotidien, le plaisir de vivre ensemble.

Le personnel municipal et les intervenants qui encadrent la cantine communale et le périscolaire sont à l'écoute des enfants, les aident et favorisent leur autonomie. Par un comportement adapté, ils interviennent avec discernement pour faire appliquer les règles suivantes.

Avant le repas

- ❖ Pour ma sécurité, je ne sors pas de l'école les jours où je suis inscrit à la cantine ;
- ❖ Je me range calmement au moment où on me le demande ;
- ❖ Je pense à aller aux toilettes si nécessaire ;
- ❖ Pour avoir une bonne hygiène, je me lave les mains avant de passer à table ;
- ❖ Je m'installe à la place prévue ;
- ❖ Par respect pour les autres, j'attends que tous mes camarades soient installés à ma table avant de commencer à manger.

Pendant le repas

- ❖ Pour qu'il y ait une bonne ambiance dans la salle de repas, je discute calmement ;
- ❖ Je me tiens correctement à table et je demande l'autorisation pour me lever ;
- ❖ Je fais l'effort de goûter à tous les plats ;
- ❖ Je ne joue pas avec la nourriture ;
- ❖ Quand tous mes camarades ont fini de manger, j'aide au rangement et au nettoyage de la table et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel communal.

Après le repas

- ❖ Je pense à reprendre mon manteau, mon blouson, mes gants ;
- ❖ Je me mets en rang et j'attends les consignes avant de quitter la cantine.

Pendant la récréation

- ❖ Pour éviter les accidents, je joue sans brutalité et respecte les consignes de sécurité que me donne le personnel ;
- ❖ Je ne détériore pas les jeux mis à disposition ;
- ❖ Je n'oublie pas mes affaires avant de rentrer en classe ;
- ❖ Je me mets en rang quand on me le demande.

Pendant le périscolaire

- ❖ Je respecte le personnel et mes camarades ;
- ❖ Je participe aux activités ;
- ❖ J'utilise le matériel en le respectant ;
- ❖ Je signale aux adultes tout comportement dangereux ou geste déplacé pour protéger mes camarades ;
- ❖ J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.

Pendant l'étude surveillée

- ❖ Je fais mes leçons ;
- ❖ Je travaille en silence ;
- ❖ Je demande de l'aide si j'en ai besoin.

Les élus du Conseil Municipal

S'engagent à :

- ❖ Mettre tout en œuvre pour faciliter la vie des enfants pendant les heures de cantine et du périscolaire ;
- ❖ Expliquer les règlements et la charte en début d'année scolaire ;
- ❖ Faire appliquer la charte par tous les intervenants municipaux (explication et discussion avec les enfants) ;
- ❖ Faire respecter le règlement de la cantine communale et du périscolaire.

Les parents

S'engagent à :

- ❖ Expliquer à leur(s) enfant(s) le contenu de la présente charte ;
- ❖ Respecter les règlements cantine et périscolaire.

Nous nous engageons à respecter les règles de vie de la cantine communale, l'accueil du matin, la garderie du soir et l'étude surveillée.